



## Société radiée avec des dettes

Par **NICOLAS5960**, le **06/11/2014** à **11:30**

Madame, Monsieur, Bonjour,

Après litige avec une entreprise ayant commise un certain nombre de malfaçons concernant des travaux sur mon pavillon ; nous avons porté l'affaire devant les tribunaux qui nous ont donné raison.

Seulement voilà, après notification du jugement l'entreprise n'a jamais plus donné de nouvelles et donc n'a jamais payé la somme à laquelle elle avait été condamnée...J'ai appris récemment qu'elle avait été radiée d'office des registres du tribunal de commerce pour absence de nouvelles et de dépôt de comptes annuels...Y-a-t-il encore une chance de poursuivre malgré tout cette société ou son gérant ? Et si oui de quelle(s) manière(s) ? Merci par avance.